

## L'accord sur le champ d'application de la Convention Collective Nationale Ferroviaire favorise le dumping social

### Patrons, UNSA, CFDT et CFTC l'ont signé

Ils décident ainsi de rejeter du champ de la CCN des milliers de travailleurs et travailleuses du ferroviaire. Pourtant, celles et

ceux qui assurent le nettoyage des trains et des gares, la restauration à bord des trains concourent directement à l'activité économique du secteur. Patrons, UNSA, CFDT et CFTC excluent aussi les salarié-es des entreprises privées de services en gare, de prévention/sécurité et de maintenance des installations ferroviaires ; c'est injuste et porteur de grands dangers quand on connaît la volonté de la direction SNCF d'externaliser toujours plus de services. Patrons, UNSA, CFDT et CFTC privent aussi des garanties de la future CCN le personnel assurant la réparation du matériel ferroviaire.

### SUD-Rail a fait le nécessaire pour qu'il ne s'applique pas

Pour être valable, un accord ne doit pas faire l'objet de l'opposition d'orga-

nisations syndicales représentant au moins 50% des voix. Or, CGT, SUD-Rail [Solidaires], FO et CGC représentent bien plus que ces 50%. Nous avons utilisé ce droit et dénoncé l'accord ; FO et CGC ont fait de même. Nous avons aussi contacté la CGT.

### La CGT en valide l'application

La CGT a refusé de le dénoncer ; donc, l'accord s'applique.

Les négociations (*organisation et temps de travail, contrats de travail, rémunération, formation, etc.*) vont donc se dérouler dans un cadre qui permet aisément de les limiter à la destruction des règles aujourd'hui applicables au sein de la SNCF. Le dumping social, la mise en concurrence des salariés et la casse d'emplois au Statut vont toujours être aussi importants si les entreprises ferroviaires sous-traitantes et filiales ne sont pas dans le champ de la convention ! Depuis 2007 et l'ouverture à la concurrence dans le transport ferroviaire, Fret a bénéficié uniquement aux autres entreprises privées et filiales de la SNCF, au détriment de l'entreprise publique SNCF et de ses salariés.

### Nous agissons pour le service public ferroviaire !

Les négociations autour de la future CCN s'inscrivent dans un plan à long terme : de la gestion par activités à la filialisation de nombreux services SNCF, de la privatisation du transport fret puis voyageurs à loi ferroviaire d'août 2014 ... les patrons, dont les dirigeant-es SNCF, poursuivent le même but : détruire le service public ferroviaire, réduire les droits des cheminots et des cheminotes. C'est à cette politique là, et à ses conséquences, que nous nous affrontons.

### La lutte continue !

Cet accord s'applique ; les négociations de la CCN vont se poursuivre. La fédération SUD-Rail continuera d'y défendre les revendications permettant d'aller vers des droits égaux pour tous les travailleurs et les travailleuses du secteur ferroviaire et améliorant la situation de chacun et chacune. La signature de cet accord restrictif quant au champ d'application ne nous met pas dans la meilleure situation, certes, mais rien n'est perdu ! C'est notre action collective qui déterminera le résultat des négociations. La fédération SUD-Rail est disponible pour toute action unitaire en ce sens.

### Pourquoi les patrons excluent de la CCN la réparation ferroviaire ?

Cela se situe dans une période où la direction SNCF annonce des fermetures d'ateliers (Romilly, Oullins) et c'est cohérent avec les projets de privatisation des ateliers SNCF, sur lesquels patrons des entreprises privées et direction SNCF travaillent main dans la main, avec la complicité de nombre de Conseils régionaux ! Tous les salarié-es du Groupe Public Ferroviaire seront couverts par la CCN, mais l'objectif patronal est d'externaliser de plus en plus d'ateliers et alors des milliers de cheminots et de cheminotes ne seront plus assujetti-es à cette CCN.